

REPUBLIQUE POPULAIRE REVOLUTIONNAIRE
DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE POPULAIRE
NATIONALE

L O I N° 023/APN/83
PORTANT MODIFICATION DE LA CONVENTION
DE PARIS POUR LA PROTECTION DE LA
PROPRIETE INDUSTRIELLE

L'ASSEMBLEE POPULAIRE NATIONALE

Vu les articles 64 , 65 , 66 et 90 de la Constitution ;
APRES en avoir délibéré
ADOPTÉ la loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée la convention de Paris pour la protection
de la propriété Industrielle .

Article 2.- La présente loi sera enregistrée et publiée au Journal
Officiel de la République Populaire Révolutionnaire de Guinée .

Ainsi délibéré et adopté en séance publique ./-

Conakry, le 25 Juillet 1983

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE
POPULAIRE NATIONALE

DAMANTANE CAMARA